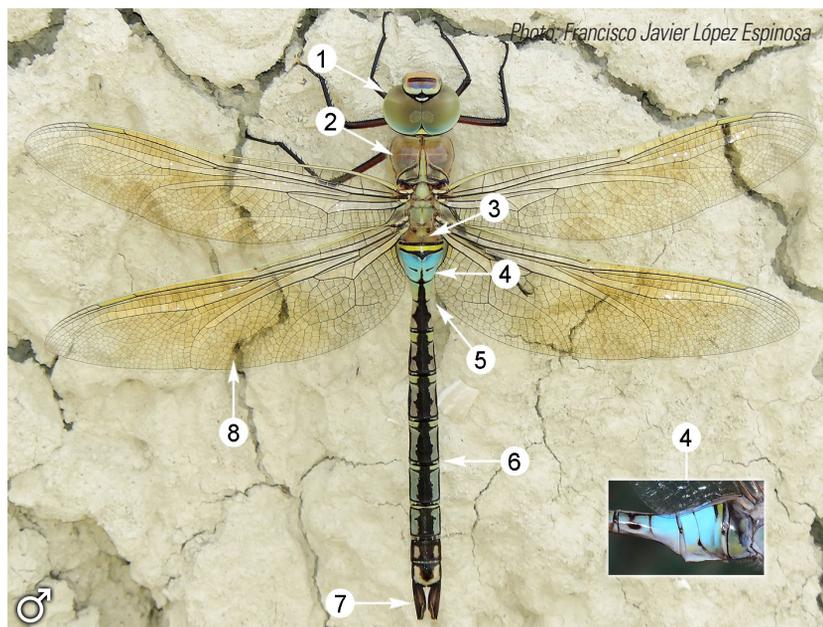




Anax parthenope



Longueur : 62-75 mm. Envergure de l'aile postérieure : 44-51 mm.

Mâle : **1.** Partie supérieure des yeux verte. **2.** Thorax marron. **3.** S1 marron. **4.** S2 et une partie de S3 de couleur bleue, descendant le long des flancs ; anneau jaune bordé de noir en S2, en bordure de S1. **5.** Rétrécissement en S3. **6.** Abdomen grisâtre ou marron avec une bande supérieure noire. **7.** Longs appendices anaux. **8.** Zone centrale des ailes légèrement jaunâtre. **Femelle :** ses motifs sont similaires à ceux du mâle, mais elle ne présente pas le rétrécissement si évident en S3 ni la chatoyante couleur bleue de S2 et S3 (**9**).





SON HABITAT

Principalement dans des eaux lentes ou stagnantes, comme les piscines naturelles des rivières et des ruisseaux, les bassins d'irrigation agricoles ou de golfs, les lacs de barrage, les étangs artificiels et les carrières inondées. Normalement sur des lieux avec une végétation aquatique émergente, roseaux, massettes et joncs.

SON MODE DE VIE

Le mâle est très territorial et protège des intrus ses lieux de reproduction. Il se pose à peine durant la journée et quand il le fait c'est toujours à la verticale, normalement accroché à la végétation. La femelle ne se laisse pratiquement jamais voir, sauf lorsqu'elle se rend au bord de l'eau pour se reproduire. L'oviposition s'effectue sur la végétation émergente, avec le mâle accouplé en tandem. Elle s'alimente de toute sorte d'insectes volants, y compris de libellules, certaines d'une taille considérable, comme *Aeshna mixta*.

QUAND LA VOIR

Dans la province elle a été observée pratiquement toute l'année, sauf en décembre. Elle est plus commune entre juin et octobre, septembre étant le mois où elle est le plus abondante.

| | | | | | | | | | | | |
|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|-----|-----|-----|-----|-----|
| jan | fév | mar | avr | mai | juin | juil | aoû | sep | oct | nov | déc |
|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|-----|-----|-----|-----|-----|

OÙ LA VOIR DANS LA PROVINCE DE MÁLAGA

Commune et largement distribuée dans la province, le Grand Sentier de Malaga peut l'héberger de façon isolée sur n'importe quelle étape, même si elle se fera plus rare sur celles du nord, de la 13 à la 19, et celles proches de la côte, de la 1 à la 5 et la 30.

LIBELLULES SIMILAIRES

Anax imperator et *A. ephippiger*.

STATUT DE PROTECTION

Elle n'est pas menacée et ne fait l'objet d'aucune protection particulière dans la législation environnementale en vigueur.